



# Programme de formation

## Formation radioprotection des opérateurs de diagnostics plomb

### Objectifs :

base de référence: Article R4451-58 du Code du travail

### Public concerné et prérequis :

être titulaire d'un contrat de travail et réaliser des diagnostics plomb ou être impliqué dans l'activité CREPS

### Qualification des intervenants :

Formateur PCR connaissance du milieu du diagnostic immobilier

### Moyens pédagogiques et techniques :

E-learning

### Durée, effectifs :

4 heures.  
stagiaires.

### Programme :

I.-L'employeur veille à ce que chaque travailleur reçoive une information appropriée :

- 1° Accédant à des zones délimitées au titre des articles R. 4451-24 et R. 4451-28 ;
- 2° Intervenant lors d'opérations de transport de substances radioactives

III.-Cette information et cette formation portent, notamment, sur :

- 1° Les caractéristiques des rayonnements ionisants ;
- 2° Les effets sur la santé pouvant résulter d'une exposition aux rayonnements ionisants, le cas

DIAPHANE

3 rue du Marbre 23270 ROCHES

Tél. 0555414362 – support@formation-pcr.com

SARL au capital de 50 € – RCS 501 785 695 – SIRET 50178569500039 – NAF 7120B



# Programme de formation

## Formation radioprotection des opérateurs de diagnostics plomb

- 
- échéant, sur l'incidence du tabagisme lors d'une exposition au radon ;
- 3° Les effets potentiellement néfastes de l'exposition aux rayonnements ionisants sur l'embryon, en particulier lors du début de la grossesse, et sur l'enfant à naître ainsi que sur la nécessité de déclarer le plus précocement possible un état de grossesse ;
  - 4° Le nom et les coordonnées du conseiller en radioprotection ;
  - 5° Les mesures prises en application du présent chapitre en vue de supprimer ou de réduire les risques liés aux rayonnements ionisants ;
  - 6° Les conditions d'accès aux zones délimitées au titre du présent chapitre ;
  - 7° Les règles particulières établies pour les femmes enceintes ou qui allaitent, les travailleurs de moins de 18 ans, les travailleurs titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée et les travailleurs temporaires ;
  - 8° Les modalités de surveillance de l'exposition individuelle et d'accès aux résultats dosimétriques ;
  - 9° La conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident ;
- IV.-Lorsque le travailleur est exposé au radon uniquement, l'information ou la formation porte notamment sur :
- 1° L'origine naturelle du radon et sa transformation en particules solides radioactives ;
  - 2° Les effets potentiels sur la santé et les interactions avec le tabagisme ;
  - 3° Les moyens de prévention de l'exposition au radon ;

### Modalités d'évaluation des acquis :

Evaluation en continu par module

### Sanction visée :

Remise d'une fiche d'information sur les statistiques et sur le score réalisé par le stagiaire à destination de l'employeur

### Matériel nécessaire pour suivre la formation :

DIAPHANE

3 rue du Marbre 23270 ROCHES

Tél. 0555414362 – support@formation-pcr.com

SARL au capital de 50 € – RCS 501 785 695 – SIRET 50178569500039 – NAF 7120B



# Programme de formation

## Formation radioprotection des opérateurs de diagnostics plomb

---

Ordinateur adresse mail et connexion

### Délais moyens pour accéder à la formation :

Les accès à la formation commandées sont valables pour la durée spécifiée , et sont disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour une durée maximale de 30 jours. Il n'y a pas de limitation concernant la durée de chaque connexion, sauf panne éventuelle ou spécificités techniques du réseau internet.

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

La formation est parfaitement accessible au personne en situation de handicap nonobstant la compétence et les moyens nécessaires au stagiaire pour réaliser ses missions Crep

### Taux de réussite à la formation :

pas encore analysé

### Taux de satisfaction de la formation :

pas encore analysé

### Tarif :

Cession sur demande

DIAPHANE

3 rue du Marbre 23270 ROCHES  
Tél. 0555414362 – support@formation-pcr.com  
SARL au capital de 50 € – RCS 501 785 695 – SIRET 50178569500039 – NAF 7120B